



Vente immobilière/ Apport non déclaré

Par **fr38**, le **01/09/2015** à **16:08**

Bonjour à tous,
Je sais que cette question a déjà été posée mais j'aurais voulu votre avis sur mon cas en particulier.
J'ai acheté un bien immobilier en Janvier 2010 pour lequel j'ai apporté 50000€. J'ai fait cet achat avec une autre personne en indivision avec un partage de 50/50. L'apport a bien été signalé sur l'acte de vente dans le détail de financement, mais malheureusement ce n'est pas spécifié qu'il provient de moi seul.
Je vais vendre cette maison, mais mon ex-compagne, avec qui je vivais en concubinage, refuse tout arrangement à l'amiable et demande la moitié du bénéfice de la vente. Ce "bénéfice" est de: Vente 230000€ - crédits communs 170000€ = 60000€, c'est à dire qu'elle demande 30000€ alors qu'elle n'avait aucun apport.
Sachant que je peux prouver par mes transactions bancaires l'origine de mon apport (vente immobilière précédente) et que celui-ci provient exclusivement de mon compte bancaire personnel, est-ce qu'il m'est possible de récupérer la totalité de mon apport?
De plus, mon ex-compagne me réclame des loyers pour une soi-disant "occupation exclusive" des lieux, alors qu'elle a toujours gardé les clefs de cette maison et revient régulièrement, soit pour en profiter pour prendre des biens pendant mon absence (alors que beaucoup d'achats ont été faits en commun) soit pour venir surveiller que je ne fais venir personne dans "sa" maison.
D'avance merci pour vos conseils

Par **amajuris**, le **02/09/2015** à **09:36**

bonjour, en l'absence d'accord amiable, seul un juge pourra trancher le litige.
vu le montant du litige, vous devrez recourir à un avocat.
dans un premier temps, vous pouvez informer votre compagne que vous demanderez à un juge de trancher votre litige, dont la décision ne pourra que vous être favorable au vu des preuves dont vous disposez, cela devrait peut être l'amener à être plus raisonnable.
salutations

Par **fr38**, le **02/09/2015** à **09:53**

Bonjour
Merci pour votre réponse...Malheureusement elle ne veut rien entendre et se sent en position de force, étant persuadé qu'elle doit légitimement repartir avec la moitié de la vente, l'acte notarié étant soit disant "incontestable"
Je dois m'entretenir avec un avocat très bientôt, je ne manquerai pas de donner ces informations sur ce forum.
C'est fou à quel point on ne connaît pas les gens avec qui on vit parfois...